NUMÉRO 2306-1240

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 6 juin 2023 à 19h30, au 238 route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :
Mme Mélanie Roy, Mme France Lessard, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, M. Jean-François Giguère.

Est absente :
Mme Joanie Roy.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2306-1240-2 À CETTE CAUSE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun autre point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2306-1240-4 Il est proposé par madame France Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2306-1240-5 POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'approuver les dépenses du mois de mai 2023 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 81 746, 57 $.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport des travaux publics

À la demande des membres du conseil, la directrice générale fait la lecture du rapport mensuel des travaux en cours réalisés par le responsable de la voirie municipale.

7. <u>Faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur indépendant</u>

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier du 31 décembre 2022, préparé par la firme *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. et présenté pas* monsieur Claude Arguin, nous indique que les revenus de fonctionnement ont culminé à 823 584 $ et les charges de fonctionnement ont été de 855 474 $.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 124 277 $. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2022 sont de 490 246 $.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et signé en date du 2 mai 2023 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

8. <u>Comité de suivi de la politique famille</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une demande d'appui financier au ministère de la Famille ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à mettre en œuvre son plan d'action 2023-2026 ;

2306-1240-8 EN CONSÉQUENCE**,** il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables nomme :

- Mélanie Roy comme élue responsable de la politique famille ;

- Marie-Josée Mathieu directrice générale, greffière-trésorière ;

- Marc-André Cloutier – Agent de développement rural et culturel et Chargée de projet MADA-PFM ;

Comme personnes participantes au comité de suivi de la politique familiale et de son plan d'action 2023-2026.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. <u>Conseiller urbanisme – Demande d'aide financière au FRR Volet 4</u>

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Alfred, Saint-Frédéric, Saint-Jules, Saint-Séverin, Saint-Victor, Tring-Jonction, Saint-Odilon et la MRC Beauce-Centre désirent présenter un projet d'embauche et de partage d'un conseiller en urbanisme dans le cadre de l'aide financière;

2306-1240-9 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Saint-Joseph-des-Érables s'engage à participer au projet d'embauche et partage d'un conseiller en urbanisme et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la MRC Beauce-Centre organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. <u>Inauguration des infrastructures municipales</u>

Le maire fait un retour sur le déroulement et les commentaires reçus lors de l'inauguration des infrastructures municipales qui a eu lieu le 3 juin dernier. Cet événement a été un succès par la bonne planification de l'équipe et la bonne participation des citoyens.

11. <u>Moulin des Fermes</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en cours de processus pour la réalisation du projet au moulin des fermes relié à l'aide financière du soutien au rayonnement des régions du *Fonds régions et ruralité* (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE la plaque commémorative originale du 200^{e} de Saint-Joseph avait auparavant été installée sur un mur du moulin et qu'une partie du présent projet est de réparer et protéger les murs des ruines ;

CONSIDÉRANT toutes les démarches réaliser par la municipalité afin de retrouver cette plaque commémorative et que celles-ci n'ont donné aucun résultat ;

CONSIDÉRANT QUE sur le site du moulin il y a une réserve d'eau à restaurer ;

2306-1240-11 EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu :

QUE la plaque du 200^{e} soit refaite par un artisan qui possède un moule identique à l'originale ;

QUE les démarches pour la réparation de la réserve d'eau soient autorisées.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12. <u>Rapport du maire</u>

Le maire fait un retour sur la journée de l'inauguration officielle du bureau municipal. Il mentionne que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables était rendue là et avait besoin de ses propres installations sur son territoire. Les commentaires venant des citoyens sont positifs et ceux-ci sont satisfaits du projet réalisé.

Il mentionne aux membres du Conseil que les projets déposés sur la politique culturelle ont été acceptés à la MRC Beauce-Centre.

13. <u>Correspondance</u>

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Offre de services de Nadeau photo solution

2306-1240-13a Il est proposé par madame France Lessard et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables autorise la directrice générale à faire la réservation des services de l'entreprise *Nadeau Photo Solution* afin d'offrir une activité d'immersion et de visites virtuelles de l'Ouest canadien à nos citoyens au début de novembre 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Révision des heures relative à l'entente d'inspection

CONSIDÉRANT QUE l'*Entente relative à la gestion des permis et de l'inspection municipale par le partage d'un inspecteur municipal* sera à échéance en début de l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il faut aviser six mois avant la reconduction de toute modification ;

CONSIDÉRANT QUE les trois dernières années la municipalité a dépassé les heures d'inspection prévues à l'entente ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE cent cinquante (150) heures soient allouées à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour la prochaine *Entente relative à la gestion des permis et de l'inspection municipale par le partage d'un inspecteur municipal.*

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

c) Autorisation de passage – Tour de Beauce

2306-1240-13c Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'autoriser madame Marie-Josée Mathieu de fournir aux organisateurs du Tour de Beauce, l'approbation de droit de passage dans la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables le 14 juin prochain, le tout demandé par le MTQ.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

d) Levée de fonds – Demande d'un entrepreneur de St-Joseph-des-Érables

2306-1240-13d Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que le Conseil municipal accorde un don de 50 $ pour venir en aide au centre Normand-Léveillé de Drummondville, pour donner suite à la demande monsieur Christian Bolduc, membre de la 22^{e} cohorte de l'École d'Entrepreneurship de Beauce.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

e) Chambre de commerces et d'industrie de Saint-Joseph

2306-1240-13e Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu que le Conseil municipal achète six billets au coût de 100 $ chacun pour assister, au souper reconnaissance de monsieur Louis Jacques, organisé par la Chambre de Commerce et d'industries de Saint-Joseph-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

f) Moisson Beauce

2306-1240-13f Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que le Conseil municipal accorde une contribution financière de 150 $ à Moisson Beauce pour sa campagne annuelle de financement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

g) Gâteau de l'inauguration

2306-1240-13g Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que le Conseil municipal accorde un montant de 120 $ à madame Mélanie Gagné pour la confection du gâteau et des cupcakes offerts aux citoyens lors de l'inauguration officielle qui a eu lieu le 3 juin 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

14. <u>Varia</u>

a) Achat d'une nouvelle imprimante

2306-1240-14a Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'une nouvelle imprimante laser afin de remplacer celle actuellement en place depuis 10 ans et qui demande des réparations importantes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Social des Josérabliens

La discussion porte sur l'organisation du Social des Josérabliens. La date discutée pour la tenue de l'événement est le troisième dimanche du mois de septembre. Celle-ci restera à confirmer selon la disponibilité des fournisseurs. La municipalité relancera les citoyens pour la formation d'un comité des loisirs qui s'occupera entre autres du Social des Josérabliens, du Noël des enfants, ainsi que d'autres activités de loisirs diverses. Suite

à la formation du comité, une rencontre se fera ultérieurement pour l'organisation du Social des Josérabliens.

c) Développement d'une zone résidentielle

2306-1240-14c Il est proposé par madame France Lessard et résolu d'accorder un budget de 3 000 $ à la direction générale pour entreprendre des démarches pour le projet d'une future zone résidentielle dans la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

d) Pancarte d'accueil

La directrice générale fait part aux membres du Conseil qu'elle fera des demandes de soumissions pour les pancartes arborant les limites de notre municipalité.

15. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

16. Levée de l'assemblée

2306-1240-16 À 22h52, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____ _____

Jeannot Roy, maire Marie-Josée Mathieu, greffière-trésorière